

## Conseils pratiques

### Méfiez-vous...

- Des personnes qui communiquent avec vous par téléphone et qui insistent trop pour obtenir votre argent sur-le-champ.
- D'une personne qui téléphone pour vous remercier d'une promesse de don qui ne vous rappelle rien.
- Des noms qui ressemblent à ceux d'organismes de bienfaisance bien connus. Bon nombre d'escrocs utilisent des noms qui font penser à d'autres noms existants.
- Des cases postales au lieu d'adresses postales.
- Des tables installées temporairement dans des endroits publics où l'on vous demande de la monnaie.

### Protégez-vous

- Ne donnez jamais d'argent liquide. Faites des chèques à l'ordre du nom complet de l'organisme de bienfaisance.
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels.
- Demandez un reçu aux fins de l'impôt.
- Vérifiez les faits. Des réponses vagues ne suffisent pas.

### Planifiez vos dons

- Décidez du montant que vous pouvez vous permettre de donner. Établissez un budget de dons et respectez-le.
- Étalez vos dons sur l'année entière.
- Concentrez vos dons sur les organismes qui vous sont les plus chers. Nombreux sont les organismes qui ont besoin de vos dons pour venir en aide aux enfants, aux personnes âgées et aux sans-abri ou pour financer la recherche médicale.

Pour formuler toute question, toute plainte ou tout commentaire, les consommateurs de l'Ontario peuvent également communiquer avec la Direction de la protection du consommateur du ministère des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs au **416 326-8800** (dans la région du grand Toronto) ou au **1 800 889-9768** (sans frais).

Nous vous invitons à visiter le site Web de la Direction de la protection du consommateur du ministère des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs au **www.ontario.ca/protectionduconsommateur** pour obtenir de plus amples renseignements sur différents sujets comme :

- La rénovation résidentielle
- La fraude immobilière
- La réparation de véhicules automobiles
- La résiliation d'un contrat
- Les cartes-cadeaux
- Le vol d'identité – et bien d'autres.

Pour en savoir plus sur vos droits de consommateur, sur la façon de déposer une plainte contre une entreprise et sur les façons de vous protéger sur le marché, veuillez communiquer avec la Direction de la protection du consommateur du ministère des **Petites Entreprises et des Services aux consommateurs**.

Tél. | 416 326-8800 | 1 800 889-9768  
Courriel | [consumer@ontario.ca](mailto:consumer@ontario.ca)  
Site Web | [ontario.ca/protectionduconsommateur](http://ontario.ca/protectionduconsommateur)

Pour commander un exemplaire gratuit du Calendrier des consommateurs avisés, visitez le **www.serviceontario.ca/publications** ou composez le **416 326-5300**, dans la région du grand Toronto, ou notre numéro sans frais, le **1 800 668-9938**.

# CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LES DONS DE BIENFAISANCE



Les consommateurs avertis  
font de bonnes affaires

L'Ontario est un chef de file dans le domaine de la protection des consommateurs et il a établi des règles claires pour les consommateurs et les entreprises. Connaissez vos droits – magasinez intelligemment et protégez-vous sur le marché.



## Informez-vous avant de donner

**Nous sommes nombreux à faire des dons régulièrement à des organismes de bienfaisance afin de venir en aide à des personnes dans le besoin.** Bon nombre de ces organismes de bienfaisance sont reconnaissants des dons qu'ils reçoivent. Cependant, méfiez-vous des escrocs qui prétendent recueillir des fonds pour un organisme de bienfaisance, mais qui en réalité gardent l'argent recueilli à des fins personnelles.

Ces escrocs peuvent solliciter des dons par courrier, par courriel, par téléphone et en personne. Une fois que vous avez versé l'argent, il n'est généralement pas possible de le récupérer.

## Vos droits

Rappelez-vous qu'avant de faire un don, vous avez le droit de bien réfléchir à votre décision et de demander plus de renseignements.

Les vrais organismes de bienfaisance respecteront votre droit de réfléchir à votre décision et seront heureux de répondre à vos questions.

Si vous soupçonnez que vous avez affaire à des escrocs, ou que vous désirez formuler une plainte contre un organisme de bienfaisance, voici ce que vous pouvez faire :

1. Écrivez à l'organisme en question afin d'expliquer la situation en détail;
2. Conservez une preuve de l'envoi de votre plainte à l'organisme ainsi qu'une preuve de toutes les communications ultérieures avec l'organisme;
3. Communiquez avec PhoneBusters, le centre d'appel antifraude du Canada, au **1 888 495-8501**. Cette organisation travaille en collaboration avec la Police provinciale de l'Ontario, la Gendarmerie royale du Canada et le Bureau de la concurrence du Canada et joue un rôle de premier plan au chapitre de la sensibilisation de la population à la fraude;

4. Pour savoir si un organisme de bienfaisance est inscrit aux fins d'impôt, communiquez avec la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada au **1 800 267-2384** ou visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada au **[www.arc.gc.ca/donateurs](http://www.arc.gc.ca/donateurs)**;
5. Si vous pensez qu'un organisme de bienfaisance a fait une mauvaise utilisation de vos dons, communiquez avec les responsables du Programme des biens aux fins de bienfaisance du Bureau du Tuteur et curateur public au **1 800 366 0335**;
6. Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez déposer une plainte officielle auprès de la Direction de la protection du consommateur du ministère des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs au **[www.ontario.ca/protectionduconsommateur](http://www.ontario.ca/protectionduconsommateur)**.

## Conseils pratiques

Ne cédez pas aux pressions. Les vrais organismes de bienfaisance n'insistent pas.

### Demandez avant de donner

- Puis-je obtenir un reçu aux fins de l'impôt?
- Quel est le numéro d'enregistrement de l'organisme?
- Quelle portion de mon don est directement affectée aux activités d'aide?
- Quelle portion de mon don est directement affectée à l'administration et aux coûts de la collecte de fonds?
- Pourrais-je recevoir d'autres renseignements par la poste avant de faire un don?